

## **Compte-rendu Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2020**

- **Renouvellement des mandats d'administratrice indépendante de Madame Cécilia Ragueneau et d'administrateur de Monsieur Nicolas Urbain**
- **Approbation du say on pay : vote ex-post 2019 et vote ex-ante 2020 relatifs aux rémunérations du Président Directeur-Général et des mandataires sociaux non dirigeants**
- **Approbation d'un dividende de 0,40 € par action (dont un acompte de 0,20 € par action versé en octobre 2019)**
- **Approbation du paiement du dividende en actions portant jouissance immédiate**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est tenue ce mardi 28 avril 2020 sous la présidence de M. Michaël Fribourg, Président-Directeur Général de Chargeurs. Avec un quorum de 57,17 %, les actionnaires ont approuvé à une large majorité l'intégralité des résolutions ordinaires, notamment celles concernant les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019, et des résolutions extraordinaires soumises par le Conseil d'Administration.

### **Gouvernance**

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2020, les résolutions suivantes relatives à la composition du Conseil d'Administration ont été adoptées :

- Renouvellement du mandat d'administratrice indépendante de Madame Cécilia Ragueneau pour une durée de 3 ans.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Urbain pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Administration de Chargeurs est aujourd'hui composé de six administrateurs, dont trois administratrices indépendantes, et d'un censeur prenant part aux délibérations avec une voix consultative.

Le Conseil d'Administration est composé de **50 % de femmes**, et à **50 % d'administrateurs indépendants**, dépassant l'obligation du taux de 40 % de féminisation des Conseils d'Administration fixée par la Loi Copé-Zimmerman pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Rémunérations du Président Directeur Général et des mandataires sociaux non dirigeants**

Conformément aux dispositions des articles L.225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, l'Assemblée Générale a approuvé la politique de rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020 (**vote ex-ante**), ainsi que l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président Directeur Général en raison de son mandat (**vote ex-post**).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2020 conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce (*vote ex-ante*), ainsi que les informations visées à l'article L. 225-37-3, I du Code de commerce relatives à la rémunération versée ou attribuée à chaque mandataire social au titre de l'exercice 2019 (*vote ex-post*).

## Dividende

L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de **0,40 € par action** au titre de l'exercice 2019. Il est à rappeler qu'un acompte sur dividende d'un montant de 0,20 € par action a été mis en paiement le 16 octobre 2019. Le détachement du solde du dividende (en numéraire et en actions) d'un montant de 0,20 € par action est prévu le **4 mai 2020**.

L'Assemblée Générale a également approuvé **l'option pour le paiement en actions** du solde du dividende au titre de l'exercice 2019. Les actions émises dans le cadre du paiement du dividende en actions porteront **jouissance immédiate** et seront assimilées aux autres actions composant le capital de Chargeurs **dès leur émission**. Les actionnaires souhaitant **opter pour l'option du paiement du solde du dividende au titre de 2019 en actions** devront en faire la demande à leur intermédiaire financier à compter du **6 mai 2020**, date d'ouverture de la période d'option pour le paiement du solde du dividende en actions, **et jusqu'au 19 mai 2020 inclus**. Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du solde du dividende est de 12,77 € par action. Un communiqué distinct sera diffusé par le Groupe afin de détailler les modalités de mise en œuvre de cette option.

Enfin, l'Assemblée Générale a approuvé l'option pour le paiement en actions d'acomptes sur dividende au titre de **l'exercice 2020**. Les actions nouvellement émises porteraient **jouissance immédiate** et seraient assimilées **dès leur émission** aux autres actions composant le capital de Chargeurs.

### Calendrier relatif au versement du solde du dividende :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Date du détachement du solde du dividende   | 4 mai 2020  |
| • Ouverture de la période d'option  | 6 mai 2020  |
| • Clôture de la période d'option  | 19 mai 2020 |
| • Annonce des résultats de l'option   | 22 mai 2020 |
| • Date de livraison des actions et de mise en paiement du solde du dividende en numéraire | 26 mai 2020 |

### Dates d'assimilation des actions nouvelles émises dans le cadre du versement du solde du dividende aux autres actions composant le capital de Chargeurs :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Assimilation des actions émises dans le cadre du paiement du solde du dividende | 26 mai 2020 |
|---|-------------|

## Calendrier financier 2020

Jeudi 10 septembre 2020

Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2020



### À PROPOS DE CHARGEURS

CHARGEURS offre à ses clients des solutions intégrées de différenciation qui répondent aux nouvelles aspirations des consommateurs en matière de qualité, d'innovation, de durabilité environnementale et d'expérience. Numéro un mondial dans tous ses métiers, le Groupe, dont la signature commerciale est High Emotion Technology®, exprime son savoir-faire dans trois grands secteurs à fort potentiel de création de valeur : la protection des matériaux haut de gamme de l'habitat, la mode et le luxe, et l'expérience visiteur.

CHARGEURS emploie près de 2 200 collaborateurs dans les 5 continents, au service d'une base de clientèle diversifiée dans plus de 90 pays.

Le chiffre d'affaires 2019 s'est élevé à 626,2 millions d'euros, dont plus de 90 % réalisés hors de France.